

# Convention (référence 2021CV02)

## ENTRE

### **L'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté**

L'Envol

Place Jean Jaurès

12110 CRANSAC-LES-THERMES

représenté par son Président Monsieur Michel RAFFI, dûment habilité par délibération du Comité de Direction en date du 15/07/2020

d'une part

## ET

### **Le Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et L'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA)**

Immeuble Sainte-Catherine

5 Place Sainte-Catherine

12000 RODEZ

représenté par son Président Monsieur Jean-Louis GRIMAL, dûment habilité par délibération du Conseil Syndical en date du 25/09/2020

d'autre part

Ci après dénommés individuellement la « partie » et ensemble les « parties »

**Est convenu ce qui suit, pour valoir engagement :**

### **Article n°1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'organiser et de formaliser les relations des deux parties dans le cadre des prestations d'accompagnement et d'assistance informatique assurées par le SMICA pour le compte de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté.

Ces prestations comprennent :

- la mise à disposition via la plateforme « e-aveyron » d'OK-ACTE, d'OK-COURRIER, d'OK-HELIOS et d'OK-MARCHE
- le droit d'accès à cette plateforme (certificat électronique)
- la mise à jour des outils de cette plateforme à chaque évolution réglementaire
- la formation et l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des outils de cette plateforme
- l'assistance à la mise en conformité à la protection des données à caractère personnel

## **Article n° 2 : Responsabilités des parties**

Le SMICA agissant comme opérateur technique, seul l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté est responsable de ses données qui doivent être à jour et du respect de la législation en vigueur (application des divers codes, des circulaires émises par la Préfecture, ...).

Le SMICA s'engage à ne pas communiquer les informations, auxquelles il peut avoir accès par l'intermédiaire de la collectivité, qui n'ont pas fait l'objet d'une divulgation publique auparavant.

## **Article n° 3 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment sous réserve d'observer un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

## **Article n°4 : Rémunération**

Chaque année le SMICA percevra une rémunération de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté en contrepartie des prestations réalisées. Le montant de l'ensemble des rémunérations perçues par le SMICA est fixé chaque année par son Conseil Syndical. A titre indicatif, le montant de cette rémunération s'est élevé en 2020 à 1507,50 €.

## **Article n°5 : Modification de la convention**




Toute modification de la liste des services (ajout ou suppressions de prestations à l'article 1) dans les trois ans que dure la convention fera l'objet d'une demande écrite et figurera dans la convention au moment de son renouvellement.

Toute autre modification substantielle de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **Article n°6 : Règlement contentieux**

Toute contestation ou difficulté que soulèverait l'exécution de la présente convention sera d'abord soumise aux présidents respectifs des parties, puis à défaut d'accord amiable, relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Rodez le 21/10/2020

<p style="text-align: center;"><b>le Président du SMICA</b></p>   <p style="text-align: center;"><b>Jean-Louis GRIMAL</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Le Président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Michel RAFFI</b></p>
---	---



**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès  
12110 CRANSAC-LES-THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96